

**INTERVENTION DE S.E. MOHAMED BENHOCINE, CHEF DE LA DELEGATION
ALGERIENNE
A LA 16EME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'ONU
VIENNE, 30 NOVEMBRE-4 DECEMBRE 2015**

Madame la présidente,

Permettez-moi, tout d'abord, au nom de la délégation algérienne, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette 16^{ème} session de la Conférence Générale de l'ONU, et vous assurer de notre pleine coopération, à vous ainsi qu'aux membres du Bureau, en vous souhaitant plein succès dans la conduite de nos travaux.

Je saisis également cette opportunité pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur, Représentant permanent du Pérou, M. Alfredo Chuquihuara Chil.

J'aimerais féliciter le Directeur général de l'ONU, M. Li YONG, pour la qualité de son intervention introductive, ainsi que pour la portée de son action dynamique et constructive depuis son installation à la tête de notre organisation.

Notre appréciation va aussi à l'endroit du Secrétariat de l'ONU, pour les dispositions adéquates prises en prévision de cette Conférence.

Ma délégation se reconnaît, tout naturellement, dans les déclarations prononcées par les Ambassadeurs, Représentants permanents du Chili, de l'Afrique du Sud et du Qatar, faites respectivement, au nom du Groupe 77 et la Chine, du Groupe Africain et du Groupe Arabe.

La délégation algérienne tient, par ailleurs, à féliciter l'ONU pour le succès de la 6^{ème} Conférence ministérielle des Pays les Moins Avancés (PMA), qui confirme encore une fois l'intérêt qu'accorde l'ONU à cette catégorie de pays qui mérite toute notre attention.

Ainsi, l'Algérie qui a toujours adopté une politique solidaire à l'égard des PMA, dont la majorité d'entre eux se trouve en Afrique, a procédé à l'annulation de la dette de 14 pays africains, pour un montant global de près de 902 millions de dollars américains.

Madame la présidente,

La présente session qui se tient juste après l'adoption du nouvel Agenda pour le Développement à l'horizon 2030, revêt une importance particulière en ce qu'elle constitue une occasion opportune pour réaffirmer notre attachement au statut universel de l'ONUDI, confirmer la pertinence de sa vocation et la nécessité de lui accorder les moyens adéquats à même de lui permettre de jouer un rôle central dans la mise en œuvre de cet Agenda.

Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible de mon pays à l'ONUDI dans son rôle principal de promotion du développement industriel dans les Etats membres et dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, notamment au titre de l'objectif 9 intitulé : « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrie durable qui profite à tous et encourager l'innovation ».

En effet, investir durablement dans les infrastructures et encourager l'innovation est un vecteur clé de croissance économique et de développement. En outre, les progrès technologiques permettent de mettre au point des solutions durables aux défis, tant économiques qu'écologiques, tels que la création d'emplois et la promotion de l'efficacité énergétique. Favoriser une industrie durable et investir dans la recherche et l'innovation scientifiques, constituent deux moyens non négligeables de facilitation pour le développement durable.

Madame la présidente,

La délégation algérienne tient à renouveler son engagement continu en faveur des efforts du Directeur général visant à revitaliser le rôle et les activités de l'ONUDI, afin d'en faire un forum global au service de la coordination des politiques industrielles et de discussion sur le développement économique.

Elle soutient, à cet égard, les Programmes de Partenariat Pays, un modèle de partenariat prometteur pour encourager un développement industriel inclusif et durable, et incite l'ONUDI à étendre ce dernier au profit d'autres pays.

Je voudrais féliciter le Pérou pour sa sélection dans le cadre de cette nouvelle approche, et faire part du souhait de mon pays d'en bénéficier, afin de renforcer le Cadre Stratégique de Coopération 2016-2020, signé au cours de cette année.

Ce cadre qui est défini selon une vision globale des besoins de mon pays, met en exergue le chemin à emprunter pour un développement inclusif et durable et vise à accompagner l'Algérie dans sa quête de diversification de son économie.

Dans le même sillage, la délégation algérienne prend note du plan d'action sur la politique d'activités sur le terrain, contenu dans le document GC16.6, et encourage le Secrétariat pour sa mise en œuvre, en consultation avec les Etats membres, notamment ceux directement concernés par cette restructuration.

Madame la présidente,

L'Algérie renoue avec une politique volontariste de développement industriel visant à la faire sortir de sa forte dépendance des hydrocarbures. Cette nouvelle approche se fonde sur une politique de développement durable et vise à assurer un environnement macro-économique stable, grâce à une ouverture organisée des marchés.

Dans ce cadre, des appels d'offre portant sur des études ont été lancés autour de 12 filières industrielles, aussi bien traditionnelles que nouvelles, afin que l'industrie nationale joue pleinement son rôle de locomotive dans le processus de développement du pays.

Aussi, les ressources humaines seront requalifiées à travers un plan de formation financé totalement par les entreprises qui, elles-mêmes, ont pris la mesure de la mondialisation et de la nécessité d'accroître leur compétitivité à l'international.

En complément à l'important programme soutenu par l'Etat en direction des jeunes promoteurs pour la création d'entreprises, un intérêt particulier a été également accordé à l'entrepreneuriat par la mise en place de 44 centres de facilitation et de pépinières d'entreprises accompagnant les jeunes diplômés dans leur propre entreprise. Cette initiative doit permettre la consolidation du tissu national de petites et moyennes entreprises (PME), encore insuffisamment articulé et densifié.

De même, en matière de promotion de la PME, l'Algérie s'attelle-t-elle à mettre en place un cadre incitatif visant à encourager le capital privé national à s'engager davantage dans l'investissement productif de biens et de services.

Ainsi, le secteur du développement industriel et de la promotion de l'investissement agit dans le cadre de la concertation instaurée entre l'Etat et les partenaires économiques, aussi bien publics que privés, avec pour seul objectif la mise en place d'un plan d'action cohérent et intégré visant à la refondation de l'industrie nationale.

Parallèlement, les pouvoirs publics ont engagé, ces dernières années, un vaste programme tendant à améliorer le climat des affaires et à créer les conditions d'attractivité des investissements directs étrangers, notamment ceux participant au transfert de technologie, à l'exploitation des ressources naturelles du pays, ainsi qu'à la création d'emplois au profit de la main d'œuvre locale.

Dans ce contexte, je sais que l'Algérie pourra compter, comme toujours, sur l'appui technique de l'ONUDI, dans les domaines qui relèvent de sa compétence, afin de relever, avec succès, le défi de la diversification de son économie.

Madame la présidente,

Je voudrais terminer mon intervention par renouveler l'appui de l'Algérie à l'ONUDI, ainsi qu'à son Directeur général, pour les efforts qu'il déploie afin de redonner à cette organisation onusienne la place de choix qui lui revient au sein de l'architecture multilatérale, au service du développement industriel.

Je vous remercie.